

# Fondation Goldberg

## I CONCOURS GOLDBERG D'ESSAIS MUSICAUX

### *Règlement du Concours*

La Fondation Goldberg, dont l'un des objectifs est le développement d'initiatives pour la récupération, la promotion, la divulgation et la revalorisation du patrimoine de la musique culte, de toutes les époques, avec une attention particulière à la musique ancienne, convoque le premier concours d'essais musicaux, conformément au règlement suivant :

#### *Article 1: De la participation*

Tout professionnel, musicologue, chercheur, spécialiste ou divulgateur musical pourra participer au I Concours Goldberg d'Essais Musicaux avec la présentation d'articles originaux n'ayant été publiés antérieurement dans aucun media écrit ni aucune publication électronique. Il sera par contre possible de présenter des articles élaborés à partir de travaux de recherches, de thèses doctorales et de travaux académiques réalisés par l'auteur de l'article. Chaque concurrent pourra présenter un maximum de trois articles.

#### *Article 2: Caractère des articles*

les articles devront porter sur n'importe quel aspect de l'histoire, la composition ou l'interprétation de la musique ancienne, la période de la musique ancienne étant considérée comme celle qui comprend depuis le Moyen Age jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les articles pourront porter sur un compositeur, une œuvre, un style, un instrument, des pratiques interprétatives, ou tout autre aspect ayant trait aux aspects sociaux, culturels ou économiques de la musique. Les articles, sans renoncer à la rigueur historique et musicologique, devront avoir un caractère éminemment divulgateur, de façon à pouvoir être appréciés par un public connaisseur mais non spécialisé.

#### *Article 3: Langues et extension*

Les articles pourront être présentés dans les langues suivantes: espagnol, anglais, français, allemand et italien. Ils devront avoir une extension de 3.000 à 4.500 mots, ou 14.140 à 21.190 caractères sans espaces.

#### *Article 4: Prix*

Le Concours sera doté de trois prix de 3.000, 2.000 et 1.000 euros pour les trois meilleurs textes présentés.

# Fondation Goldberg

## Article 5: *Jury et critères de sélection*

Un jury composé par le Patronat de la Fondation Goldberg et le Conseil Editorial de la revue Goldberg Magazine jugera les travaux présentés et décernera les prix du concours. Les critères de sélection seront les suivants : 1) nouveauté des contributions réalisées ; 2) Intérêt historique et musicologique ; 3) Caractère divulgateur, clarté de l'exposition et style littéraire. Le jury pourra déclarer les prix vacants, et les prix s'accumuleront pour les convocations suivantes.

## Article 6: *Publication des articles*

Les articles primés seront publiés à une place de choix dans la revue Goldberg Magazine, dans ses éditions en espagnol et en anglais, à partir de janvier 2008. La responsabilité de la traduction des articles rédigés dans des langues autres que l'espagnol et l'anglais reviendra à Goldberg Magazine, qui avant leur publication remettra aux auteurs les traductions réalisées, afin que ceux-ci donnent leur conformité. La revue Goldberg Magazine publiera également des recensions et des entretiens avec les auteurs des articles primés.

## Article 7: *Délai et présentation*

Les articles devront être envoyés avant le 29 Octobre 2007 à minuit, à l'adresse [oliviagimeno@goldberg-magazine.com](mailto:oliviagimeno@goldberg-magazine.com). Tous les envois recevront confirmation de leur réception. Au cas où cette confirmation ne se produirait pas, l'intéressé devra s'adresser à [info@goldberg-magazine.com](mailto:info@goldberg-magazine.com), en signalant cette incidence.

Les auteurs devront joindre à l'article un bref curriculum, d'un maximum de 500 mots, ainsi que les coordonnées suivantes: adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

## Article 8: *Décision du jury et communication aux lauréats*

Le jury se réunira et rendra publics les résultats du concours avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les gagnants seront informés directement par le jury.